

# RECUEIL DE GESTION

SIP-01

Approbation : CC-980826-38  
Amendé par CC-991013-470, CC-030625-1615, CC-051122-2323, CC-130528-3915, CC-160830-4517

Annule :

- Règlement  
 Politique  
 Pratique de gestion

**SUJET :** Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires

1. Le conseil des commissaires tient une séance ordinaire mensuellement, le quatrième mardi de chaque mois, sauf en juillet, août, décembre et mai;
2. Il n'y a pas de séance ordinaire en juillet;
3. En août, la séance se tient le dernier mardi du mois;
4. En décembre, le Conseil tient une séance ordinaire le deuxième mardi du mois;
5. En février, advenant que la séance du Conseil survienne pendant la semaine de relâche, elle est déplacée au troisième mardi du mois;
6. En mai, le Conseil tient une séance ordinaire le troisième mardi du mois;
7. Advenant qu'une séance du Conseil survienne un jour férié ou le 23 juin, la séance est déplacée au jour ouvrable suivant;
8. Les séances se tiennent habituellement à 19 h 30 au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse. Elles peuvent également se tenir en tout autre lieu lorsque requis.